

# PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

N° dossier  
64'263-1

## Assainissement énergétique et transformations intérieures du bâtiment n° 2976

### Commune de Château-d'Oex

Lieu-dit et adresse : La Palaz  
Route de l'Hôpital 24  
Coordonnées moyennes : 2'577'290 / 1'147'520  
altitude : 1'010 m. env.  
Zone d'affectation : actuelle : "zone de chalets"  
future : "zone d'habitation de faible densité  
15 LAT"

Zones de danger : - inondations, danger imprévisible (classe 10)  
- glissements superficiels spontanés, danger faible (classe 2), intensité faible  
- glissements profonds permanents, danger faible (classe 2), intensité faible

Secteur de protection des eaux : üB  
Degré de sensibilité au bruit (adopté) : II  
Note au recensement architectural : 6  
Raccordements EC / EU : sans changement  
Mention : aucune  
Dérogation : art. 17 RCPC / 84 RPACom (distance à la limite),  
réglée par application de l'art. 97 LATC  
Particularité : aucune

### Parcelle n° 647

Selon feuillet RF en date du 26.01.2026  
Habitation n° 2976 113 m<sup>2</sup>  
Garage n° 2980 23 m<sup>2</sup>  
Place-jardin 1'040 m<sup>2</sup>  
Total 1'176 m<sup>2</sup>

Propriétaires : BINK Pepijn  
BINK Sebastiaan

### Propriétaires des parcelles voisines

646 KARNSTÄDT Sylviane  
KARNSTÄDT Alain  
648 GRETILLAT Gilbert  
649 ROSSIER Charles  
721 MORIER Sylvie  
MORIER Jean Robert

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

**GEO SOLUTIONS**  
ingénieurs SA

Route de la Villa d'Oex 39 | 1660 Château d'Oex | 026 924 67 66  
oex@geo-solutions.ch  
www.geo-solutions.ch

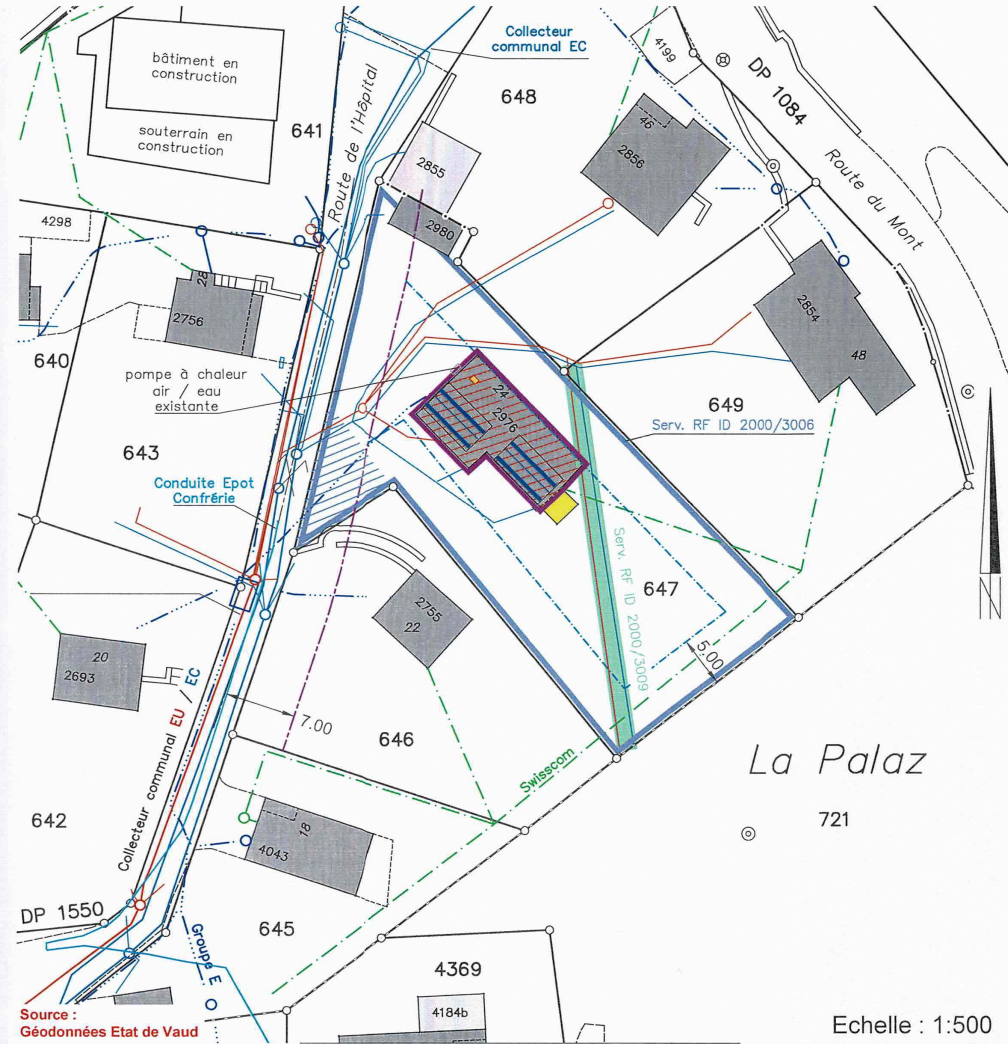


Château-d'Oex, le 2 février 2026

*Robin Schittli*  
Robin SCHITTLI  
Ing. HES / géom. breveté

Les propriétaires :

*S. Bink* BINK SEBASTIAAN  
*P. Bink* Bink, Pepijn



La Palaz

721

Echelle : 1:500

Servitudes : Seules les PJ du RF font foi

ID 2000/3006 C Source(s) et tous droits accessoires  
Canalisation(s) d'eau et d'égouts  
ID 2000/3009 C probablement désaffectées en partie ou en totalité  
concerne le projet

Légende :

- transformations intérieures projetées
- partie du bâtiment à démolir
- isolation périphérique projetée
- vélux projeté
- panneaux solaires photovoltaïques
- limite des constructions selon art. 17 RCPC / 84 RPACom

Détails : voir plans de l'architecte